

VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2020

BUDGET REFUGE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2020/21

L'an deux mil vingt, le cinq juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : dix

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2020

PRESENTS : MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020,

Section de fonctionnement :

Dépenses	3 574,40 €
Recettes	3 574,40 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 309,01 €
<i>Dont restes à réaliser 2019</i>	0 €
Recettes	3 309,01 €
<i>Dont restes à réaliser 2019</i>	0 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

